Le CESE formule des propositions pour une IA durable et au service de la transition écologique

Avis : « Impacts de l'intelligence artificielle : risques et opportunités pour l'environnement »

PUBLIÉ LE 24/09/2024

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a adopté ce jour en séance plénière son avis intitulé « Impacts de l'intelligence artificielle : risques et opportunités pour l'environnement », avec 112 voix pour, en présence de Clara Chappaz, secrétaire d'État chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique. A travers cet avis, le CESE pointe les différents impacts environnementaux de l'intelligence artificielle (IA), mais également ses multiples opportunités en faveur d'une contribution positive des nouvelles technologies à la transition environnementale. Cet avis a été élaboré sur la base de nombreuses auditions d'actrices et d'acteurs à la fois du privé, des chercheuses et chercheurs, comme des institutionnels pour appréhender les enjeux dans leur intégralité et proposer des préconisations concrètes.

En 2023 déjà, la direction d'Alphabet, la maison-mère de Google, estimait qu'un « prompt » émis à une IA générative demandait l'équivalent de dix fois l'énergie consommée par une simple recherche sur Google. Alors que le législateur et les pouvoirs publics s'interrogent sur l'encadrement et les finalités de l'IA, la réalité de ses impacts environnementaux et de son potentiel de contribution à la transition environnementale sont encore insuffisamment travaillés.

Pourtant, l'IA est également porteuse d'opportunités pouvant directement contribuer à réduire l'empreinte environnementale notamment par des systèmes créés spécifiquement pour leur utilité environnementale ou encore par l'optimisation d'usage de ressources ou l'accélération d'outils de modélisation. L'IA est ainsi à la fois contributrice de l'empreinte environnementale des organisations et est indéniablement source de solutions dans la lutte contre le changement climatique et pour la préservation de la biodiversité.

Dans une dynamique d'utilisation croissante de l'intelligence artificielle par les citoyens et les organisations, donc d'une augmentation de la consommation des ressources et d'un accroissement des déchets provoqués, le CESE a choisi de travailler quant à la place de l'IA dans la lutte contre le réchauffement climatique et au moyen de concilier utilisation et finalité.

Dans cet avis, le CESE dresse un état des lieux de la recherche et des connaissances sur l'impact environnemental, positif et négatif, des usages de l'IA et plus particulièrement de l'IA générative dans l'écosystème numérique. Il identifie ainsi un certain nombre de leviers qui doivent être mobilisés pour améliorer le bilan des systèmes d'IA dans l'empreinte environnementale du numérique. Le CESE formule neuf préconisations, organisées autour de quatre axes.

1 – Agir au niveau mondial, avec la France comme figure de proue portant le sujet du bilan environnemental de l'IA

Le CESE préconise que la France porte au niveau international le sujet du bilan environnemental des systèmes d'IA, notamment en proposant d'étudier les impacts de l'IA sur la réalisation des objectifs onusiens de développement durable (ODD) et en proposant la mise en place d'un événement de grande envergure, sur le modèle de la COP 21, pour mettre en avant des initiatives exemplaires et à fort impact.

2 – Se donner les moyens d’une IA frugale et au service de la lutte contre le dérèglement climatique

Le CESE en appelle à ce que les programmes de formation intègrent bien les exigences d’écoconception et d’usage frugal pour les développements et algorithmes d’IA.

Les IA ne se développant pas uniquement au service de domaines tels que la finance ou le marketing, il est nécessaire de, concentrer les financements publics de recherche et de développement sur les projets de d’IA « frugales » (« Green IA ») et sur les IA à finalité directement environnementale (« IA for green »).

3 – Responsabiliser les utilisateurs en les sensibilisant sur l’impact environnemental de l’IA

Le CESE préconise d’évaluer l’empreinte environnementale des IA en construisant un référentiel d’évaluation environnementale garantissant sa légitimité scientifique, politique et démocratique. Cet « Ecoscore » ou « IAscore » permettra ensuite aux utilisateurs, citoyens et organisations privées ou publiques et citoyens, de choisir les IA les plus sobres.

Le CESE recommande de responsabiliser les usagers par des campagnes d’information générales et spécifiques sur l’empreinte environnementale des IA et de leur garantir la possibilité de déconnecter sur leurs applications les usages d’IA et la collecte de données.

4 – Limiter l’impact environnemental des datacenters dans les territoires

Le CESE préconise que les pouvoirs publics veillent à faire respecter l’objectif de zéro artificialisation nette, notamment par l’utilisation de sites déjà artificialisés, pour la construction des centres de données.

Dès l’origine des projets, le CESE préconise l’usage du système européen de notation de durabilité de ces datacenters et l’intégration du principe de récupération de la chaleur fatale.

Cet avis est rapporté Fabienne Tatot (groupe CGT) et Gilles Vermot-Desroches (groupe Entreprises) au nom de la commission Environnement. Il a été présenté lors de l’Assemblée plénière du 24 septembre 2024 à 14h30. L’avis a été adopté avec 112 voix pour, 0 contre et 0 abstentions.

Contact presse : Juliette Laurent
06 79 26 37 40 juliette.laurent@plead.fr

Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026